

Et le président de la République l'a affirmé à maintes reprises : la France a été, demeure et doit rester un Etat qui compte par le plein exercice de sa puissance maritime. C'est un enjeu majeur de souveraineté nationale et d'affirmation de notre puissance dans un monde mondialisé et interconnecté.

La France, à la fois finistère de l'immensité eurasienne et archipel baignant dans quatre des cinq océans de notre planète, possède nombre d'atouts, de ressources et de privilèges géographiques pour affirmer et tenir son rang de deuxième puissance océanique mondiale. Si la France est à la fois une puissance européenne autant qu'une puissance indopacifique, voisine de 31 Etats, un partenaire mondial et naturel, nous le devons à notre puissance maritime.

L'histoire de la France est indissociable de la mer, de sa marine, des marins, des gens de mer. Et c'est donc presque par évidence que notre pays bénéficie d'une remarquable et brillante Académie de Marine.

Aujourd'hui, dans cet amphithéâtre Richelieu de la Sorbonne, comme il y a 100 ans, vous passez un pacte avec la mer et la France. Vous êtes là pour mettre votre expérience au service de la promotion de la mer et des enjeux qu'elle représente pour notre pays. Fidèle à son histoire, l'Académie de Marine rassemble des personnalités aussi diverses que des officiers de marine, des ingénieurs, des scientifiques, des spécialistes du droit maritime,

mais aussi des historiens, des écrivains et des artistes, réunis non par une spécialité ou une discipline, mais par l'esprit d'équipage qui pousse à la curiosité et à l'exploration.

Votre institution a, depuis quelques mois, pris ses quartiers au sein d'une adresse historique et patrimoniale. Installés à l'Hôtel de la Marine, fraîchement rénové, vous êtes les gardiens d'une tradition ancrée dans la modernité. Cet amer dont nous avons tant besoin, qui éclaire la route et donne un cap.

Nous le constatons, la mer c'est également un patrimoine, une culture et un imaginaire commun.

La mer est une source infinie d'histoires et d'aventures. Nous avons tous été bercés par la mer – parfois sans le savoir. Qu'ils s'appellent HADDOCK, CROCHET, SPARROW, NEMO, ces capitaines ont animé l'imaginaire de millions de Français. Qu'ils se nomment LA PEROUSE, SURCOUF, COUSTEAU, TABARLY, ARTHAUD, LE CLÉACH, BESTAVEN, ces marins et ces navigateurs ont entretenu les rêves de plusieurs générations.

Que chacun puisse voguer au gré de ses envies, se projeter dans une aventure ou une expédition, découvrir et vivre le fait maritime. Telle est l'âme que nous voulons retrouver au sein du nouveau musée national de la Marine, fleuron des musées du ministère des Armées. Cette institution du Palais de

Chaillot est en ce moment même en refondation pour être adaptée à notre époque.

Indéniablement, le contexte international se durcit et notre environnement stratégique se transforme.

Et cela d'autant plus que la pandémie actuelle a souligné le caractère incontournable du trafic maritime pour la survie et la résilience des nations. Le retour des « Etats puissances » dans le « grand jeu », les revendications de souveraineté, la compétition sur les ressources naturelles, le nombre croissant d'acteurs non-étatiques, les contestations sur les Zones Economiques Exclusives (ZEE), suscitent des tensions grandissantes.

Les espaces maritimes d'intérêt et de contestation ne cessent de se multiplier. Avec le réchauffement climatique, de nouvelles routes maritimes apparaissent dans le Grand Nord. Un intérêt stratégique de plus en plus prégnant se fait jour pour les grands fonds qui hébergent notamment les câbles sous-marins par lesquels transite plus de 97% du flux Internet. L'avenir de nos armées se joue de plus en plus dans le cyberspace, dans l'espace et dans les fonds marins. De la fosse des Mariannes à la mer de la Tranquillité pour ainsi dire. Il s'agit de ne pas l'ignorer car d'autres compétiteurs n'hésiteront pas.

Ce contexte renforce notre besoin et nos exigences de connaissance et de maîtrise de l'environnement maritime. Là aussi l'Académie joue son rôle.

C'est pour cela que la France dispose d'une Marine nationale de

premier rang. Que la France fait partie du cercle restreint des puissances qui disposent d'un outil naval complet et cohérent.

Sous la mer, sur la mer, dans la liaison terre-mer, air-mer, en projection, la France est en capacité de défendre ses intérêts vitaux et stratégiques, de protéger ses ressources et la liberté d'usage de la mer.

Nos marins opèrent 365 jours par an, 24h sur 24, sur et par toutes les mers du monde. Je salue leur professionnalisme, leur engagement, leur expertise.

Des eaux territoriales à la haute mer, la Marine conduit des missions de défense et de sécurité pour protéger les approches maritimes et les intérêts nationaux. Acteur central de la dissuasion nucléaire, elle intervient au plus proche des menaces et dans les zones de crise. Des missions de police des pêches jusqu'aux frappes dans la profondeur, elle dispose de moyens modernes et de femmes et d'hommes compétents pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

Aujourd'hui, les besoins de la Marine nationale dépassent la seule maîtrise du domaine naval. Nous devons maîtriser les nouveaux espaces de conflictualité que j'ai évoqués précédemment.

Le président de la République l'a rappelé avec force le 12 octobre dernier, lors de la présentation de France 2030 : notre pays doit se projeter dans la grande aventure humaine, intellectuelle et scientifique qu'est la

découverte des grands fonds marins. Climat, santé des océans, compréhension des risques naturels, gestion des ressources, exploration et exploitation : les enjeux sont colossaux. Il nous faut regarder dans les profondeurs des mers, être capables de savoir, de surveiller et le cas échéant d'y agir.

Les ministères de la Mer et des Armées sont pleinement mobilisés sur ce sujet.

Conformément aux orientations du président de la République, pour soutenir la remontée en puissance de nos armées, pour donner aux hommes et femmes des armées les moyens de leur engagement, nous menons un effort inédit de modernisation de notre outil de défense. Pour la quatrième année consécutive, le budget défense de la nation croît de 1,7 milliard d'euros. Cela se concrétise sur le terrain bien évidemment mais aussi dans la livraison de matériels.

Ainsi, en 2022, la marine nationale s'enrichira en particulier d'un second sous-marin de type Barracuda le Duguay Trouin, d'une Frégate Multi-Missions (FREMM) supplémentaire la Lorraine, d'un premier bâtiment ravitailleur de force.

Nous sommes décidés à permettre à la France d'aujourd'hui et de demain de tenir son rang dans l'espace maritime. Dans cette ambition, l'Académie apportera à la Marine la sagesse de son ancienneté et sa profondeur d'analyse.

Je souhaite aborder une thématique chère à ma collègue, Annick GIRARDIN, ministre de la Mer, que je vous prie d'excuser.

La France porte une vision claire du droit international de la mer : universel, reconnu et accepté.

Notre référentiel aujourd'hui est celui de la Convention de Montego Bay, laquelle constitue la pierre angulaire du développement pacifique des activités des Etats en mer et dont nous fêterons les 40 ans en décembre 2022.

La France est très attachée à l'application pleine et entière de cette convention. C'est ce que nous portons avec conviction. En particulier dans la zone Indo-Pacifique, où la majorité des ZEE françaises qui ne font pas encore l'objet d'un traité de délimitation se trouve. Il nous faut mettre en œuvre un dialogue franc avec nos voisins et nos partenaires sur ces questions compliquées et clivantes.

Il s'agit de proposer de nouvelles souverainetés comme le Président l'a fait sur l'archipel des Glorieuses en réaffirmant le rôle de la France dans la gestion écologique et durable de ces territoires, en parlant de « droit de la mer » mais aussi de « devoir de mer ».

Ce droit est un enjeu capital de souveraineté. Sur nos 10,2 millions de km², près d'un quart ne sont toujours pas reconnus par nos voisins ou font l'objet de négociations inabouties tant les divergences peuvent être fortes.

Vous le savez, un autre accord d'application est en cours de négociation. Il portera sur la biodiversité marine au-delà de la juridiction nationale, c'est-à-dire en haute mer. Là encore, le ministère de la Mer ne ménage pas ses

efforts pour défendre une position équilibrée. C'est indispensable si l'on veut que l'accord soit largement signé et ratifié. Très concrètement, la France soutient le concept d'océan comme bien commun, au sens où il crée des droits mais aussi des obligations pour tout le monde.

La France reste très attachée aux règles d'extension du plateau continental et au rôle de l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM) pour fixer les règles d'exploration voire d'exploitation dans la zone. Nous en appelons à votre expertise sur l'ensemble de ces sujets.

Car oui, la France ne peut tourner le dos à la mer. Elle regarde vers le grand large, elle doit sans cesse regarder et saisir l'horizon. Car la France est par essence, par géographie, une puissance maritime. Nous œuvrons avec l'Académie de la Marine, avec vos contributions, pour qu'elle le reste, qu'elle conserve son esprit d'équipage et ainsi qu'elle prenne le bon vent.